

claré qu'il n'avait réprimé son travail qu'à sept heures quinze minutes du soir.

3<sup>e</sup> accusé. — Boitel faisait partie de la bande qui a envahi l'établissement de M. Delattre. Il était l'un des plus acharnés parmi ceux qui, armés de bâtons, de pieux et de briques, commencèrent l'attaque en enfonçant une petite porte de côté. A peine eût-elle été ouverte que tous se précipitèrent pour entrer; mais derrière la porte se trouvait un mur qui les arrêta. Ce fut alors qu'ils se jetèrent sur la maison du concierge, qui fut mise au pillage et faillit être incendiée. Boitel a été vu par un agent de police qui le connaît depuis plusieurs années. — Le lundi 18, Boitel a été arrêté. Lorsque les agents de police se présentèrent chez lui, il se retrancha derrière la porte qu'il maintint en la poussant. L'agent Weillman dut faire de grands efforts pour l'ouvrir; mais aussitôt Boitel se précipita sur lui, et d'un violent coup de pied lancé dans la poitrine, il le rejeta contre le mur.

4<sup>e</sup> accusé. — Delabarre a été vu brisant les vitres de la chambre aux générateurs chez M. Scamps, et on l'a arrêté au moment où, armé d'un rouleau de fer, il dirigeait cette arme contre les fenêtres de l'établissement. Ce rouleau de fer arraché à un métier, provenait du pillage commis chez M. Henri Roussel. Delabarre était très animé, il excitait ses camarades de la parole et du geste. Quand on le saisit il opposa une vive résistance et mordit à la main un agent qui a conservé trace de cette blessure pendant plusieurs jours.

5<sup>e</sup> accusé. — Couplait se trouvait avec trois autres individus dans une chambre du premier étage chez M. Scamps, lorsque celui-ci monta précipitamment et les vit fouillant dans des tiroirs jetés par terre. Trois d'entr'eux purent s'échapper, mais Couplait, qui tenait une bougie allumée, n'en eut pas le temps et M. Scamps l'arrêta.

6<sup>e</sup> accusé. — Billoir, qui depuis plusieurs semaines avait cessé de travailler, faisait partie de la bande qui a assailli à coups de pierres et de briques la manufacture de M. Desrousseaux. Il reconnut aussi avoir brisé les vitres des tissages de MM. Henri Roussel et Scamps. Enfin il a été rencontré descendant l'escalier de la maison d'habitation de ce dernier, et, ainsi surpris en flagrant délit, il n'a pas hésité à avouer que, comme les autres, il avait brisé tout le mobilier de l'habitation.

7<sup>e</sup> accusé. — Denis Her descendant, comme Billoir, l'escalier de la maison Scamps quand on l'a arrêté. Il avait la bouche pleine d'écumé et les cheveux en désordre. Il opposa une vive résistance à ceux qui le saisissaient, et cria dans la cour: « A moi, mes frères, venez me délivrer. » On l'attacha et on le fouilla. Il avait dans ses poches, un cache-nez, des cols, des mouchoirs, des cravates, des ciseaux, une paire de bas, un étui à or vide, des clefs, une paire de boucles d'oreille, une boîte d'allumettes chimiques et un morceau de tissu enveloppant le tout.

8<sup>e</sup> accusé. — M. Scamps reconnut une partie de ces objets comme venant d'être dérobés chez lui, et l'accusé n'essaya même pas de le nier. — En recherchant l'origine de quelques effets et objets dont M. Scamps ne réclamait pas la propriété, on découvrit que la boîte d'allumettes venait de chez MM. Delattre et que les mouchoirs, cols, rubans, clefs et ciseaux appartenaient à la dame Gachedois, locataire du concierge de M. Delattre, dont l'appartement avait été saqué et pillé. Denis Her assistait donc à ces scènes de pillage dont il savait faire son profit. — Couplait, Billoir et Her furent conduits dans la cave de M. Scamps, attachés à des colonnes de fer, et ce n'est qu'au milieu de la nuit que les agents de sûreté, protégés par la troupe, purent les transférer dans la maison d'arrêt de Roubaix.

9<sup>e</sup> accusé. — Poteau a pris part aux dégâts et pillage commis le lundi 18 mars chez MM. Leclercq-Dupire à Wattrelos. — Il était en tête de la bande qui, vers neuf heures et demie, fit irruption sur cet établissement. Il avait dans les mains une barre de fer qu'il appliqua d'abord sous la grande porte pour la forcer, mais dont il ne put briser que le bas. Il se porta ensuite sur la porte du concierge que lui et d'autres enfoncèrent, après avoir brisé toutes les vitres de la façade. C'était Poteau, dit un témoin, qui semblait diriger les autres et leur donner des ordres.

Quand on aperçut le détachement des cuirassiers qui venaient au secours de MM. Leclercq-Dupire, Poteau cria à ses camarades de s'organiser et de se mettre par quatre. Sur la désignation de la dame Chrissément qui montra dans ces circonstances un véritable courage, Poteau fut arrêté par un agent auquel il opposa une vive résistance. — C'est ainsi que par des rassemblements tumultueux et menaçants, par des violences, par des actes de pillage, de dégâts, les accusés ont porté atteinte à la liberté de l'industrie et du travail et commis les crimes et délits ci-dessous spécifiés.

En conséquence, lesdits Jean-François-Joseph Castelain, Jean-Martin Peters, Florimond-Joseph Boitel, Louis-Adolphe Delabarre, Auguste-Joseph Couplet, Aimé-Théophile Billoir, Jean-Denis Her, dit Lefebvre et Ferdinand Poteau sont accusés d'avoir :

I. Lesdits Castelain, Peters, Boitel, Delabarre, Couplet, Billoir et Her, le 16 mars 1867, à Roubaix, en réunion ou bande et à force ouverte, commis des pillages, des dégâts de denrées ou de marchandises effets ou propriétés mobilières.

II. Ledit Poteau, le 18 mars 1867, à Wattrelos, en réunion ou bande et à force

ouverte, commis des pillages, des dégâts, de denrées ou marchandises, effets ou propriétés mobilières.

III. Ou du moins, lesdits Castelain, Peters, Boitel, Delabarre, Couplet, Billoir et Her, de s'être, le 16 mars 1867, à Roubaix, rendus complices du crime repris sous le numéro I, ci-dessus, pour en avoir, avec connaissance, aidé ou assisté les auteurs dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé.

IV. Ou du moins, ledit Poteau, de s'être le 18 mars 1867, à Wattrelos, rendu complice du crime repris sous le numéro II ci-dessus, pour en avoir, avec connaissance, aidé ou assisté les auteurs dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé.

V. Tous les sus-nommés, d'avoir, en mars 1867, à Roubaix et à Wattrelos, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

VI. Lesdits Boitel et Delabarre, d'avoir, en mars 1867, à Roubaix, sans armes et sans qu'il en soit résulté de blessures, dirigé des violences ou voies de fait contre les agents de la force publique pendant que ces agents exerçaient leur ministère ou à cette occasion.

Ce qui constitue les crimes et délits connexes prévus et punis par les articles 440, 59, 60, 414, 228 et 230 du code pénal.

Au Parquet de la Cour Impériale de Douai, le 22 avril 1867.

Le Procureur Général Impérial,  
L. MORCHETTE.

38 témoins sont entendus. Leurs dépositions n'ajoutent rien aux faits déjà connus.

Les plaidoiries ont commencé ce matin. Les défenseurs sont MM. Léon Maurice, Tournier, Jules Dubois, Legrand, Dupont fils, Debus et Emile Lemaire.

On nous mande de Douai que le jugement ne pourra être rendu que fort avant dans la soirée.

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

L'Administration municipale vient d'être informée que M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, arrivera demain matin dans notre ville. Son Excellence n'y séjournera que quelques heures.

A dater de mercredi 15 mai, le train n° 161, partant actuellement de Lille pour Mouscron à midi 20, sera reporté à 1 h. 37 m. soir, pour correspondre avec le train express n° 11 venant de Paris.

La marche de ce train sera réglée de la manière suivante :

1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe.  
Lille, départ. 1 37 soir  
Roubaix, arrivée. 1 52 s. Dép. 1 55 s.  
Tourcoing. — 2 03 s. Dép. 2 06 s.  
Mouscron. — 2 22 s. (heure belge).

Au marché aux grains de Lille, du 8 mai 1867, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 97 cent. à l'hectolitre.

Mardi soir, vers huit heures, la société de la Grande-Harmonie a donné une sérénade à M. Pierre Parent, à l'occasion du mariage de son fils.

Nos excellents musiciens ont fait entendre les plus brillants morceaux de leur répertoire. Nous avons à peine besoin d'ajouter qu'ils ont reçu l'accueil le plus sympathique.

La Cour de Cassation vient de rendre un arrêt qui intéresse au plus haut point toute une classe d'honorables citoyens. La Cour suprême a prononcé que toute personne qui, depuis sa majorité a constamment voyagé pour ses affaires ou pour compléter son instruction, ne doit être inscrite sur aucune liste électorale, si elle n'a passé six mois consécutifs dans la même commune. Voilà tous les voyageurs de commerce privés d'une partie de leurs droits politiques; car, la plupart faisant deux tournées par an, n'ont jamais passé six mois consécutifs dans la même commune où ils ont leur domicile; et cependant, par le fait seul qu'ils voyagent pour le commerce de leur commune, ils ne cessent pas un instant de travailler pour elle et par suite d'y être présents.

#### PHOTOGRAPHIE A BLIN

25, RUE DU MIDI, 25.

Le prix des photographies noires, jusqu'au 1<sup>er</sup> août sera de 10 fr. la douzaine. Et celui des photographies fonds blancs dégradés sera de 12 francs, jusqu'à la même date.

### Dernières nouvelles

Berlin.

La Correspondance provinciale (organe officieux) constatant la continuation des armements français, dit qu'ils contrastent avec les vœux sin-

cières et les efforts de la Prusse pour maintenir la paix et pour échapper aux nécessités douloureuses d'un conflit. La gravité des circonstances exige de la prudence et de la vigilance.

La Correspondance ajoute que la Prusse conserve toujours l'espoir de la paix mais une prompt décision pacifique de la conférence pourra seule dispenser le gouvernement de prendre toutes les mesures de précautions que commande la sécurité de la Prusse et de l'Allemagne.

#### COURS DE LA BOURSE

Du 9 mai 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 <sup>o</sup> / <sub>100</sub> ..... 68 80	3 <sup>o</sup> / <sub>100</sub> ... 68 35
4 <sup>o</sup> / <sub>100</sub> ..... 97 50	4 1/2 <sup>o</sup> / <sub>100</sub> 97 00

J. Reboux.

### FAITS DIVERS

— On écrit de Londres :

« L'adoucissement des mœurs et les progrès de l'humanité ont diminué chez toutes les nations l'application de la peine de mort et fait abolir la torture. Comment donc est-il possible qu'une nation civilisée comme la nôtre, conserve encore dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, la peine du fouet pour punir certaines infractions disciplinaires de ses soldats et l'applique avec une sévérité extraordinaire ?

» Deux condamnés à dix ans de servitude pour vol avec violence sur la voie publique, ont eu, en outre, à recevoir, l'un 24 coups et l'autre 48 coups de la nière. Ils ont subi cette partie de leur sentence dans la grande salle de la prison d'Armsley.

» On use pour cela d'une espèce de triangle fixe en fortes charpentes solidement enfoncées dans le sol et muni de grosses courroies de cuir pour attacher les jambes aux poteaux perpendiculaires et les bras sur la barre transversale, à laquelle est suspendu le corps du patient, on peut dire du supplicé.

» Le gouverneur, le sous-gouverneur de la prison, trois magistrats et deux chirurgiens assistaient à l'exécution absolument comme dans le bon temps où l'on administrait la torture.

» Les deux prisonniers étaient des hommes encore jeunes, d'une constitution athlétique; ils s'étaient vantés à leurs camarades de prison de faire bonne contenance et de supporter bravement le supplice; ils étaient nus jusqu'à la ceinture. Le premier qui devait recevoir les 24 coups se laissa attacher au triangle sans faire de résistance et sans montrer la moindre émotion.

» Jusqu'au sixième coup, il ne fit pas entendre une plainte, quoique chacune des mèches laissait une profonde empreinte sur la peau, mais au septième il commença à pousser des hurlements comme un taureau qu'on assomme à l'abattoir; il se débattait si violemment qu'à deux fois il rompit les courroies de cuir et qu'il fallut le rattacher sur la barre. Ses cris s'élevaient jusqu'au dehors de la prison; quand il fut descendu du triangle, son dos était tuméfié sur toute la surface et déchiré en plusieurs endroits. Le second condamné essaya aussi de garder le silence, il avait obtenu une pincée de tabac haché pour chiquer, afin d'essayer de triompher de la souffrance; mais au troisième coup, il perdit courage et se mit à crier d'une manière lamentable, il était plus mort que vif; au dixième coup, le sang ruisselait de ses épaules.

» Les chirurgiens firent transporter ces malheureux à l'infirmerie, où on leur mit des cataplasmes émollients sur leurs plaies.

— Le Saint-Louis républicain donne des détails sur un incendie qui a détruit le Lind-Hôtel, l'hôtel le plus vaste de la ville de Saint-Louis. Le feu a pris dans la chambre de l'un des nombreux domestiques de l'établissement. Cette chambre était située au septième étage, la dernière de la maison. Tout le bâtiment fut bientôt la proie des flammes, et ne fut plus, en peu de temps, qu'un amas de débris fumants. Les pompes avaient été impuissantes à arrêter les progrès du feu, à cause de la hauteur de l'hôtel, dont il était impossible d'atteindre le faite; on y parvint cependant, mais trop tard.

Toute la construction, du sous sol à l'attique inclusivement, comprenant des salles publiques, des magasins, des bureaux de négociants en vins, contenait le chiffre énorme de 530 chambres, dépassant en grandeur toutes celles de tout autre hôtel. Le prix de construction de Lind-Hôtel est de 950,000 dollars (près de 5 millions de francs), ce qui, avec le terrain, évalué 325,000 dollars, fait une valeur totale de 1,275,000 dollars (environ 5,382,000 fr.), sans parler de l'ameublement, d'une valeur de 500,000 dollars (2,500,000 fr.).

— Voici un remède contre les névralgies, fort usité chez les paysans italiens. Ce sont des feuilles de persil que l'on tempse roulées et écrasées entre les doigts, mises en boule et introduites dans l'oreille. Ils s'en trouvent très-bien.

On a du reste affirmé récemment que l'essence du persil est employée avec succès au même usage.

#### Chemin de fer de Séville, Xérès, Cadix

Les ACTIONNAIRES et les OBLIGATAIRES sont convoqués à se réunir mercredi prochain 15 du courant à quatre heures très précises du soir, salle Saint-Joseph, rue Sainte-Catherine, 60, Lille. La réunion a pour objet d'arrêter les mesures à prendre au sujet de l'assemblée générale des actionnaires à Madrid fixée au 30 mai prochain. Tous les porteurs de titres sont expressément invités à ne pas manquer d'assister à cette assemblée dans laquelle les délégués du Comité général des actionnaires-unis donneront des explications importantes sur la situation actuelle de la Compagnie.

#### SOMMAIRE DE LA REVUE LIBÉRALE

2<sup>e</sup> LIVRAISON

(A Paris, 31, rue Provence. — A Bruxelles, 22, rue de l'Orangerie.)

Les Conférences, par A. Desonnaz. — Miss Magdalen (suite et fin), Jules Claretie. — Jean Goujon, Thomas Couture. — La bataille de Crécy, de Pongerville de l'Académie française. — L'Aube, poésie, A Silvestre. — Les Origines de la Grèce (suite), G. Rodier. — Nature et mœurs de l'Amérique Equatoriale (fin), E. Carrey. — La crise industrielle et les institutions de Crédit, H. Mille-Noé. — La vie Gréco-Romaine : Pompéi, Ch. Asselineau. — De l'Unité des Théories Physiques. E. Sarrau. — Variétés, X. — Chronique politique, Y. — Chronique de la quinzaine, Z.

#### DENTS depuis 5 francs

### VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrebault, Lille.

#### Guérison du mal de dents

Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631

#### FOIRE DE ROUBAIX

THÉÂTRE DES ENFANTS CÉLÈBRES

Tous les jours

GRANDE REPRÉSENTATION

Expériences du Sphinx et du Panier Indien.

• Place de la Liberté

THÉÂTRE DE LA GAÏETÉ

Jeu de 9 Mai

DEUX GRANDES REPRÉSENTATIONS

A deux et demie

REPRÉSENTATION ENFANTINE

Exercices nouveaux et variés.

LE PETIT-POUCET, pantomime en 4 actes et un prologue.

Le soir à 8 heures

GRANDE REPRÉSENTATION

Place de la Liberté

THÉÂTRE BRÉSILIEN

des artistes à quatre pattes, singes et chiens savants.

### ANNONCES

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château.

Lundi 20 mai 1867, à trois heures de relevée M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire, procédera publiquement en son étude à Roubaix, rue du Château, à la vente du bien suivant :

ROUBAIX, RUE DES RÉCOLLETS

**BELLE MAISON**

d'habitation, à étage.

Avec un arc 80 centiares de fonds et terrain en dépendant.

Tenant à MM. Vandewiel et Ithier.

Pour en disposer au 15 juin 1867.

19m. 6909

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire à Roubaix

Roubaix

RUE DE LA RONDELLE, 13.

### Maison avec Atelier

DE CARROSSIER

Remise, écurie et 2 ares 60 centiares environ de fonds et terrain, occupés par M. Mesnil, carrossier, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1867, au loyer annuel de 700 francs, outre les impôts et l'assurance,

A VENDRE

Pour en disposer au 1<sup>er</sup> juillet 1867.

Jeu de 23 mai 1867, à trois heures de relevée, ledit notaire DUTHOIT, procédera publiquement à cette vente, en son étude à Roubaix, rue du Château. 22m. 6925

Etude de M<sup>e</sup> DANIEL, notaire à Lille, rue Impériale, 57.

L'an 1867, le lundi 20 mai à 3 heures de relevée, M<sup>e</sup> DANIEL, notaire à Lille procédera en l'une des salles de la mairie de Roubaix, à l'adjudication :

#### TOURCOING

1<sup>o</sup> Au hameau du Blanc-Seau, rue de Nouveaux, 45, en face du nouveau quai

### Une belle Maison

A USAGE D'ESTAMINET

portant pour enseigne : Au Port Impérial, propre à tous genres de commerce.

Elle est occupée sans bail par M. Losfeld, au loyer annuel de 600 francs.

2<sup>o</sup> Contour de l'église du Blanc-Seau, n° 13, 15, 17.

### TROIS BELLES MAISONS

CONTIGUES

à usage de rentier, nouvellement construites, avec cour et jardin entouré de murailles, occupées, la maison n° 13 sans bail par M. Verlinde au loyer de 500 fr. celle n° 15 par M. Dupont, médecin, au loyer de 500 et celle n° 17 par M. Duchatel, au loyer de 492 fr.

Ces maisons seront vendues séparément.

3<sup>o</sup> Rue de la Nouvelle-Eglise, n° 3 et 5.

### BELLE MAISON

Divisée en 2 habitations,

l'une à usage de commerce et l'autre à usage de rentier avec jardin, occupée partie par M. Héquet, au loyer de 525 fr. et l'autre par M. Mol, au loyer de 250 francs.

4<sup>o</sup> A la nouvelle route pavée du Blanc-Seau et à proximité de la campagne de M. Descal,

#### Une pièce de Terre

propre à recevoir des constructions de la contenance de 88 ares 60 centiares.

MOUVEAUX, près de l'église.

#### UN TERRAIN

planté d'arbres montants, de la contenance de 8 ares 93 centiares, appelé la Ciadelle.

Ce terrain sera vendu par lots.

CROIX, près la place, au pavé de

Croix à Wasquehal.

#### 26 Ares 60 Centiares de Terre

EN PATURE

propres à recevoir des constructions, leaux enfants Delecluse et à Pierre Cattelle, à diviser par lots.

Pour tous renseignements s'adresser audit M<sup>e</sup> DANIEL, notaire. 6806

#### ROUBAIX

RUE SAINT-GEORGES, 7.

VENTE

par suite de la faillite de M. Teutsch, marchand, tapissier, d'une grande quantité de :

### MARCHANDISES

NEUVES

CONSISTANT EN :

Très beaux MEUBLES en acajou et en palissandre, magnifiques TAPIS en moquette, sparterie, feutre, aloès, Ecossais, etc.

ACTICLES DE VOYAGES

Garnitures de chaises et de fauteuils, mousselines brochées et brodées, etc.

ET DE TOUT UN RICHE

### MOBILIER DE MAISON

LITS ET LITÈRES, VIN, ETC.

Le jeudi 16 Mai 1867, à 9 heures du matin et 2 heures de relevée, et jours suivants.

Cette vente se fera en vertu d'autorisation de M. le juge commissaire et à la requête de M. Leborgne, greffier de justice de Paix à Lille, syndic définitif à la dite faillite, par le ministère de M<sup>e</sup> ALFRED ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix. 10, 12, 15 m. 6929

#### AVIS AUX AGRICULTEURS

Grande quantité de tourteaux à vendre à moitié prix de leur valeur.

S'adresser à Roubaix rue du Fort, n. 1.

8, 12, 15 19 m. 6916

#### Demande d'emploi

Un jeune homme de 18 ans, ayant reçu de l'instruction, demande un emploi dans une maison de commerce.

Quelques jours suffiraient pour en faire un comptable.

S'adresser rue du Courtoir, n. 12.

10, 12, 15, 17 m. 6928

#### Concierge

On demande pour être concierge, un ancien douanier ou tout autre personne sachant lire, et étant muni de bons certificats. — S'adresser chez L. Paulus, route de Tourcoing à Roubaix.

15m. 6926